

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1046**19 octobre 2004****SOMMAIRE**

Advice Group 2000 S.A., Luxembourg	50204	Medtec Entwicklungs-, Beteiligungs- und Vertriebs-	
AKH Management Holdco II S.C.A., Luxembourg.	50177	gesellschaft, G.m.b.H., Luxembourg	50174
Attuale Holding S.A., Luxembourg	50204	Medtec Entwicklungs-, Beteiligungs- und Vertriebs-	
Balspeed Re S.A., Luxembourg	50175	gesellschaft, G.m.b.H., Luxembourg	50174
Canreal S.A., Luxembourg	50164	Megasam International S.A., Luxembourg-Kirch-	
Canreal S.A., Luxembourg	50169	berg	50175
Caribe Holding S.A., Luxembourg	50166	Meridian Investment Capital Holding S.A., Gar-	
CCM (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	50166	nich	50175
Cencan S.A., Luxembourg	50166	Netinvest Europe S.A., Luxembourg	50170
Charles Square Finance Company, S.à r.l., Müns-		Nove Czech Investment Company, S.à r.l., Müns-	
bach	50169	bach	50174
Charles Square Investors, S.à r.l., Münsbach.	50175	Obond Holding S.A., Bereldange	50162
Distribution Holdings S.A., Luxembourg.	50162	Obond Holding S.A., Bereldange	50162
Effequatro S.A., Luxembourg	50167	Obond Holding S.A., Bereldange	50162
Extended Holdings, S.à r.l., Luxembourg	50203	Obond Holding S.A.,	50162
FC Union Sportive Sandweiler, Sandweiler.	50205	Pesc Holding S.A., Luxembourg	50164
Finwash S.A., Luxembourg	50169	Realpart S.A., Luxembourg.	50203
General Business Support, S.à r.l., Weiswampach.	50176	Sanichaufer, S.à r.l., Dudelange.	50176
Global Communication Network, S.à r.l., Luxem-		Sanmina-SCI Luxembourg, S.à r.l., Munsbach. . . .	50174
bourg	50173	Sarlat S.A., Luxembourg	50165
Global Communication Network, S.à r.l., Remich.	50172	SFM Group International S.A., Luxembourg.	50165
Human Design, S.à r.l., Luxembourg	50169	Sky Eye Europe S.A., Luxembourg.	50165
ICE S.A.H., Dudelange.	50208	Velan Holding S.A., Nospelt	50173
ICE S.A.H., Dudelange.	50208	Venezuela Investment Company S.A., Luxem-	
ICE S.A.H., Dudelange.	50208	bourg	50165
ICE S.A.H., Dudelange.	50208	Vodafone International 1, S.à r.l., Luxembourg ..	50168
International Real Estate Investors Holding S.A.,		Vodafone International 2, S.à r.l., Luxembourg ..	50167
Luxembourg.	50164	Vodafone International F, S.à r.l., Luxembourg ..	50168
Isomalux, S.à r.l., Weiswampach	50176	Vodafone International M, S.à r.l., Luxembourg ..	50168
JB Com International, S.à r.l., Luxembourg	50204	Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Kegworth S.A., Luxembourg	50168	Luxembourg	50167
Koukab S.A., Luxembourg	50166	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg. ..	50176
LL IDDF II Holding Company, S.à r.l., Luxem-		Vodafone Luxembourg 4, S.à r.l., Luxembourg. ..	50167
bourg.	50206	Vodafone Luxembourg 5, S.à r.l., Luxembourg. ..	50167
M.M. Advisors, S.à r.l., Luxembourg	50204	Vodafone Luxembourg Finance Partners S.N.C.,	
M.M. Advisors, S.à r.l., Luxembourg	50204	Luxembourg.	50203
MAD'INFO (Management Assistance Développe-		Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50168
ment en INFormatique), S.à r.l., Luxembourg-		Zamasport Distribution S.A., Luxembourg.	50169
Kirchberg	50203	Zondor S.A., Luxembourg.	50168
Marazzi Holding S.A., Luxembourg	50204		

OBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 41.649.

MULTI MEDIA WORLDWIDE S.A. c/o OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (BVI) Ltd. O.O. Box 3152,
Road Town, Tortola, British Virgin Islands, démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.
Le 30 juin 2004.

MULTI MEDIA WORLDWIDE S.A.

T. van de Werve

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01505. – Reçu 14euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(066203.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

OBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 41.649.

Monsieur Philippe Schobbens, démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

Le 30 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01507. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(066204.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

OBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 41.649.

Madame Martine Sempere, démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

Le 30 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01509. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(066205.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

OBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.649.

Monsieur Marcel Stephany, Expert comptable et fiscal, Réviseur d'entreprises, résilie le domicile de la société à son adresse professionnelle. Cette dénonciation prend effet à la date du 30 juillet 2004.

Le 30 juillet 2004.

M. Stephany.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01504. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(066201.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.637.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DISTRIBUTION HOLDINGS, Société Anonyme Holding, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.637, constituée suivant acte reçu le 24 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 10 janvier 1997, page 341.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les dix-huit mille cinq cents (18.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de USD 70.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.850.000,- à USD 1.920.000,- par la création et l'émission de 700 actions nouvelles de USD 100,- chacune.
- 2.- Souscription des 700 actions par GAYOLA ASSET MANAGEMENT S.A. et libération par un apport en espèces.
- 3.- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.
- 4.- Modifications subséquentes de l'article 3 des statuts.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 70.000,- (soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis) à USD 1.920.000,- (un million neuf cent vingt mille Dollars des Etats-Unis), par l'émission de 700 (sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, a renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 700 (sept cents) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire GAYOLA ASSET MANAGEMENT S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire, prénommé, représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 700 (sept cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 70.000,- (soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 3, al. 1.** The corporate capital is fixed at one million nine hundred and twenty thousand US Dollars (1,920,000.- USD), represented by nineteen thousand two hundred (19,200) shares of one hundred US Dollars (100.- USD) each, fully paid-in.

Al. 4, first sentence. Furthermore the board of Directors is authorized, during a period of five years from the 24th of June 2004, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.»

Version française:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million neuf cent vingt mille US Dollars (1.920.000,- USD), représenté par dix-neuf mille deux cents (19.200) actions de cent US Dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

Alinéa 4. Première ligne. En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à compter du 24 juin 2004 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 144S, fol. 24, case 2. – Reçu 577,46 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

J. Elvinger.

(062183.3/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PESC HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 89.105.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 26 juillet 2004 au siège social que:

1. le conseil accepte la démission de EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 17 mai 2004.

2. TEMPLE AUDIT SC est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 17 mai 2004. Cette dernière remplace EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., à la place de M. Arjan Kirthi Singha, désigné, par erreur, lors de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de la société du 17 mai 2004 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066158.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 41.616.

—
Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung

am 3. August 2004

- Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Abschlussprüfers EURO ASSOCIATES, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

- Zum neuen Abschlussprüfer wird die Gesellschaft EUROCOMPTES S.A., mit Sitz in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg B Nr. 37.263, ernannt. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, 3. August 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066226.3/1051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CANREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.384.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2004

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans excepté celui de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur et celui de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes.

Sont reconduits respectivement nommés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010, les mandats de:

- Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué,

- Madame Eliane Irthum et Mademoiselle Caterina Scotti en tant qu'administrateurs de la société,

- Monsieur Fons Mangel, demeurant à 147, rue de Warken, Ettelbrück, en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme et sincère

CANREAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066278.3/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SKY EYE EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.244.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 28 juillet 2004 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Georges L. Lebeau en qualité de membre du Conseil d'Administration à compter du 2 avril 2004;
- l'assemblée a décidé de donner décharge à Monsieur Georges L. Lebeau en tant que membre du Conseil d'Administration jusqu'au 2 avril 2004;
- l'assemblée a décidé de nommer Dr Ulrich Weber en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration, à compter du 28 juillet 2004;

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour SKY EYE EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066275.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SARLAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.111.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066299.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VENEZUELA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.780.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01051, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066314.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SFM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 99.725.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 14 juin 2004 au siège social, que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Britta Hans comme administrateur de la société.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Madame Marina Valvasori, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

SFM GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066453.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CENCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 23.451.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2004

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CENCAN S.A. il a été décidé comme suit:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003;
- de reconduire les mandats de Messieurs G.P.L. Kell, A.R. Attwood, P.W. Fearnhead, administrateurs, et le mandat de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

CENCAN S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066304.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CARIBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.749.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066316.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CCM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.996.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01061, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066326.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

KOUKAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 86.706.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 14 juin 2004 au siège social, que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de madame Britta Hans comme administrateur de la société.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Madame Alma Thomas, demeurant 72, Hauptstrooss, L-6611 Born, comme nouvel administrateur de la société.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

KOUKAB S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066458.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.691.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066347.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.651.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066349.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.089.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066350.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.256.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066351.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EFFEQUATRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.608.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 2 août 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlain de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 2 août 2004, M. Christophe Velle, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EFFEQUATRO S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066892.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.920.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066352.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.921.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.088.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066354.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.612.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066357.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

KEGWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.781.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066360.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ZONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.891.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066364.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.881.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(066366.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FINWASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.557.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066368.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CANREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.384.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02191, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066372.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CHARLES SQUARE FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02575, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066479.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

HUMAN DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 87.312.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quatre, le 1^{er} août 2004,

Monsieur Domenico de Lorenzo, étudiant, demeurant à Grottaglie (Italie), via Matteotti, 27

Lequel comparant déclare être l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée HUMAN DESIGN, S.à r.l., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le n° 87.312,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1111 du 22 juillet 2002,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant en sa qualité d'associé unique a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

Grottaglie, le 1^{er} août 2004.

D. de Lorenzo.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066901.3/206/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

NETINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 102.281.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société ATMOSFAEHR HOLDING S.A., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 69.790, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Kristian Groke, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oe-trange.

2.- La société KINGFISHER SERVICES S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City, ici représentée par Monsieur Kristian Groke, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oe-trange, en vertu d'une procuration générale sous seing privé.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NETINVEST EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes sortes de prestations de services et de l'assistance administrative.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont par réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société ATMOSFAEHR HOLDING S.A., prédite, mille deux cent trente-neuf actions.	1.239
- La société KINGFISHER SERVICES S.A., prédite, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 3.000,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'année 2010:

- Monsieur Kristian Groke, né le 01.04.1964 à Hamburg (Allemagne), expert-comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

- La société KINGFISHER SERVICES S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City.

- La société AURIGA S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368606, doc. 33959, Panama City.

3. Est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'année 2010:

- Monsieur Kristian Groke, né le 01.04.1964 à Hamburg (Allemagne), expert comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'année 2010:

La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 69.995.

5. Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Groke, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 71, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

J.-P. Hencks.

(067248.3/216/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 10, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 67.340.

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée FOTO IMAGING SYSTEM, S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, ici représentée par son gérant unique Monsieur Remy Schmit, gérant de sociétés, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 3, Chemin de la Croix Hépich.

2. Monsieur François Le Chevalier, gérant de sociétés, demeurant à F-57320 Bouzonville, 2, rue du Général de Maud'huy, ici représenté par Monsieur Remy Schmit, prénommé, en vertu en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont et constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 17 février 1999.

Les comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont à L-5532 Remich, 10, rue Enz, et de modifier par conséquent l'article 2, paragraphe 1^{er} des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Paragraphe 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Remich.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts sera libellé comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la location, à court ou moyen terme, de véhicules automobiles.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant et au mandataire du comparant, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 août 2004, vol. 468, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): J. Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 août 2004.

A. Lentz.

(067463.3/221/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.340.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 août 2004.

A. Lentz.

(067465.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

VELAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm.

R. C. Luxembourg B 24.320.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Agissant pour et au nom des actionnaires de:

VELAN HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis à L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 24.320.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte sous seing privé daté du 15 mai 2002, qui restera ci-annexé, les actionnaires de VELAN HOLDING S.A., représentant l'intégralité des actions émises ont arrêté à l'unanimité diverses résolutions dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915, relatives aux modalités simplifiées de conversion de la devise d'expression du capital social en euros.

Ce procès-verbal n'ayant pas, pour des raisons techniques, été présenté à la formalité de l'enregistrement dans les délais prescrits, et ne pouvant dès lors bénéficier des facilités instaurées par la loi précitée, est par les présentes déposé au rang des minutes du notaire soussigné pour que lui soit conférée l'authenticité requises aux fins de parvenir aux modifications statutaires décidées par l'assemblée plénière et unanime.

A savoir:

L'assemblée a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone euros, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999.

Au préalable, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital à concurrence de LUF 8.591,- (huit mille cinq cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois) afin de porter le capital souscrit à LUF 20.008.591,- (vingt millions huit mille cinq cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois) sans créer d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit, et de supprimer la désignation de valeur nominale des actions.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros), représenté par 200 (deux cents) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Et de déposer ledit acte sous seing privé au rang de ses minutes, aux fins de lui conférer authenticité.

Le document est écrit en langue française, comporte deux pages, commence par les mots VELAN HOLDING S.A. et finit par «Secrétaire».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 46, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

J. Elvinger.

(063408.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

SANMINA-SCI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.071.

Le bilan et l'annexe au 28 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02574, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

(066480.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

NOVE CZECH INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.808.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066481.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**MEDTEC ENTWICKLUNGS-, BETEILIGUNGS- UND VERTRIEBSGESELLSCHAFT, G.m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 62.215.

Le bilan au 15 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(066562.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**MEDTEC ENTWICKLUNGS-, BETEILIGUNGS- UND VERTRIEBSGESELLSCHAFT, G.m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 62.215.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 juillet 2004

L'assemblée a approuvé les comptes sociaux arrêtés au 15 juillet 2004 et a donné décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée a décidé de nommer commissaire à la liquidation Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 2 août 2004 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication, modification et réquisition

MEDTEC ENTWICKLUNGS-, BETEILIGUNGS - UND VERTRIEBSGESELLSCHAFT, G.m.b.H.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066565.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.822.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066482.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

MEGASAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 84.276.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066524.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

MERIDIAN INVESTMENT CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.
R. C. Luxembourg B 94.803.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066525.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

BALSPEED RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 34.186.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 juin 2004

L'Assemblée Générale du 28 juin 2004 nomme aux postes d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Arthur Ed. Ziegler,
- Monsieur Robert Ziegler,
- Monsieur Alain Ziegler,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 2004 nomme également COMPAGNIE DE REVISION LUXEMBOURG comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour BALSPEED RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067090.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

GENERAL BUSINESS SUPPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 4.251.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 juin 2004, réf. DSO-AR00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902760.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2004.

ISOMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 4.016.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 juin 2004, réf. DSO-AR00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 juillet 2004.

Signature.

(902761.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2004.

SANICHAUFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 7.343.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2004

Première résolution

Suite à la réunion du conseil de surveillance du 11 juin 2004, l'assemblée nomme Monsieur Jean Ries membre et Président du conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Gaston Hoffmann.

Le conseil de surveillance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jean Ries, Président du conseil de surveillance;
- Monsieur Carlo Goelff;
- Madame Yvonne Faé-Nardelli;
- Monsieur Jean-Paul Schumacher;
- Monsieur Fernand Wintringer;
- Monsieur François Peusch.

Deuxième résolution

Monsieur Nico Bieber, en sa qualité de gérant unique de la société, donne procuration pour signer en son nom toute pièce se référant à la direction et à la gestion journalière de la société, à chacune des personnes indiquées ci-dessous, conjointement avec un autre membre du conseil de surveillance:

- Madame Yvonne Faé-Nardelli, pour tout ce qui est de la gestion financière de la société;
- Monsieur Jean-Paul Schumacher, pour tout ce qui est de la gestion des travaux neufs;
- Monsieur Fernand Wintringer, pour la gestion commerciale de la société.

Dudelange, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

N. Bieber

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066004.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.614.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066344.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AKH MANAGEMENT HOLDCO II, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.982.

In the year two thousand and four, on the twelfth of May, at eleven o'clock.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of AKH MANAGEMENT HOLDCO II (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.982, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13 January 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 23 March 2004, number 329. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is opened at 5 p.m., with Mrs Florence Bal, jurist, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of different classes of shares divided into class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s)»);

2. Introduction of new provisions into the articles of incorporation providing for the issue of redeemable shares;

3. Conversion of the twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares owned by Vestar OGF LLP, a limited liability partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at c/o Kirkland & Ellis International LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, London, EC2N 1HQ, United Kingdom, into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Ordinary Shares;

4. Increase of the share capital of an amount of eight hundred thirty-three thousand one euro twenty-five cent (EUR 833,001.25) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand one euro and twenty-five cent (EUR 31,001.25) up to eight hundred sixty-four thousand two euro fifty cent (EUR 864,002.50) through the issue of six hundred sixty-six thousand four hundred one (666,401) Class A Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;

5. Amendment of the authorised share capital and authorisation of the manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;

6. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;

7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create shares divided into class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s)»).

The rights and obligations applicable to each class of shares are more precisely described in the below mentioned restated articles of incorporation.

Second resolution

The general meeting decides that the Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as ordinary shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

All of the Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, except for those issued and subscribed for prior to the insertion of the present article in the articles of incorporation.

Third resolution

The meeting decides to convert the existing twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares owned by Vestar OGF LLP, a limited liability partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office

at c/o Kirkland & Ellis International LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, London, EC2N 1HQ, United Kingdom, into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Ordinary Shares.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital of an amount of eight hundred thirty-three thousand one euro twenty-five cent (EUR 833,001.25) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand one euro and twenty-five cent (EUR 31,001.25) up to eight hundred sixty-four thousand two euro fifty cent (EUR 864,002.50) through the issue of six hundred sixty-six thousand four hundred one (666,401) Class A Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The six hundred sixty-six thousand four hundred one (666,401) Class A Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Executive	Address	Ordinary Shares	Subscription Price
Hervé Assenat	885, Chemin de Boenhore 13090 Aix en Provence	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Michel Auneau	1, rue du Champs Messot 21490 Orgeux	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Alain Bachelier	6, Villa des Matrais 92170 Vanves	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Michel Baptiste	370, avenue Edouard Branly 83100 Toulon	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Philippe Baron	10, rue Claude Debussy 77680 Roissy-en-Brie	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean-Pierre Eugene Becque	14, promenade Mme de Sévigné 14000 Caen	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Luc Behra	6, rue du commandant Cousteau 69740 Genas	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Joseph Berchoud	13b, rue Saint Mathieu 69008 Lyon	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Fabrice Bertorello	34, avenue Quesnay 93190 Livry-Gargan	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Guillaume Bidet	Maison Etxeberria Quartier Karrika 64480 Halsou	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Elisabeth Bisson	19, rue Etienne Raffort 71100 Chalon sur Saône	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Daniel Bonheure	2 rue des Sarrazines 41330 Averdon	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Thierry Breteau	Lot Lou Capitan, rue du Claou 13770 Venelles	19,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Vincent Brossard- Kimmel	3, allée Jean Giono 51420 Witry Les Reims	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
François Cesari	40, rue de France 06000 Nice	19,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Christophe Chabannes	52, avenue du Bas Meudon 92130 Issy Les Moulineaux	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jocelyn Charrier	17, avenue de Conde 60500 Chantilly	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Hervé Clark	2 chemin des Quatres Vents, Bellevue 63820 Orcines	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Michel Coudrey	6 avenue de la Résistance 76600 Le Havre	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Michel Cros	6 Les Jacinthes 57160 Lessy	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Gilles Debeaumarche	4 rue des Acacias 60350 Attichy	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean-Michel Debeurme	13, rue Carnot, apt. 1 59150 Wattrelos	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean De Brechard	Le Bourg 18330 Saint Laurent	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Robert Deguisne	255 A, rue du Général Leclerc 59830 Cysoing	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Lionel Delaborde	562, Grande Rue 55800 Contrisson	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR

Edouard Delcourte	1178, Chemin de Fontmerle 26, Villa de Fontmerle 06600 Antilles	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Hugues De Lisle	64, rue d'Albufera 27200 Vernon	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Bernard Dubois	1 rue du Plassis 85150 Saint-Mathurin	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Pierre Durand	11, Chemin des Vignes 81160 Arthes	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Alain Duru	92, Boulevard Henri Dunant 91100 Corbeil Essonne	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Pierre François Firtion	80, rue Saint Merry 77300 Fontainebleau	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Cyril Francois	133, rue de Melibre 74140 Ciez	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Gilbert Gallet	4 rue Louis Ricard 76000 Rouen	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean Marie Ganneval	20 Allée de Chambaran 77176 Savigny Le Temple	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Didier Gautun	12b, Avenue des Primevères 77340 Pontault Combault	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Pierre Giraud	33, Avenue du Commandant Mesnard 49240 Avrille	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Steve Guerin	7, place du Caprice 93160 Noisy Le Grand	4,001 Class A Ordinary Shares	5,001.25 EUR
Alain Guidet	Gaubert 24140 Campsegret	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Didier Hereau	1, rue de la Garenne 31150 Gratentour	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Patrice Hubert	19, rue Chateaubrun 16000 Angoulême	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Kerim Antoine Kenan	12, rue de la Pelleterie 58000 Neve	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Patrick Launay	30, avenue de l'Alliance 95600 Eaubonne	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Hubert Leclerc	1, rue des Marbriers 28400 Nogent Le Rotrou	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jacques Lequesne	254, rue de Lambres 59500 Douai	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean Marc Lepicouche	1, rue de Nesles 10160 Saint de Mards en Othe	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Daniel Margueritte	1 rue des Tamaris, Les Arches 04000 Digne	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Hervé Markacz	Résidence des Oliviers, Bât. G 221/223, avenue de Fabron 06200 Nice	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Pascal Marsande	12, rue de l'Hôtel de Ville 26000 Valence	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean Loup Martinot	Hameau de Haut Bout Chemin de la Brosse 78660 St-Martin Brethancourt	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Bernard Mazeyrie	21, rue Massenet 94190 Villeneuve St-Georges	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Joel Mousson	45, avenue Beugaillard 37550 Saint Avertin	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Joel Parmentier	30, rue Arthur Breucq 59990 Saultain	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Yves Parra	21, Allée du Bois de Lons 64140 Lons	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Alain Penaud	78, rue Guynemer 19000 Tulle	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Dominique Pimpare	Chemin du Temps 01600 Trevoux	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR

J�rome Plancquaert	21, rue des Jeannettes 25000 Besan�on	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Gilbert Ques	6, rue Alexis Alquier 66000 Perpignan	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Bernard Rambaud	11, Quai Saint-Martial 87000 Limoges	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jean Michel Rey	74 rue Hoche 72000 Le Mans	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jacky Rougereau	La Papillonni�re 14500 Vire	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Didier Rolland	1, rue George Sand 94550 Chevilly Larue	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Patrice Saint Dizier	11, rue Paul Grousset Lot. Plein Sude 42160 Andrezieux Bouth�on	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Pierrick Sartorio	9 All�e Bouaner 06400 Cannes	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Denis Seve	17, rue de la Fontenotte 39700 Amange	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Jacques Sion	9 rue Ville sur Ilion 88260 Lerrain	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Eric Thevenin	Le Bourg 38480 St Albin Le Vault Serre	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Dominique Tisserant	Rue du 8 mai 1945 70500 Jusse	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Georges Vignola	14, rue de Franche Comt� Les Charbons 91940 Les Ullis	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Claude Watrin	26, chemin des T�tes d'Oies 85520 St Vincent sur Jarre	9,600 Class A Ordinary Shares	12,000.00 EUR
Dominique Dissard	1, rue de la Chapelle 57330 Entrange	4,800 Class A Ordinary Shares	6,000.00 EUR
Luc Puaud	5, rue Alphonse Baudin 75011 Paris	4,800 Class A Ordinary Shares	6,000.00 EUR
Total		666,401 Class A Ordinary Shares	833,001.25 EUR

The Class A Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of eight hundred thirty-three thousand one euro twenty-five cent (EUR 833,001.25) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary. The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholders expressly waive their preferential subscription right in connection with the present capital increase.

The total contribution of eight hundred thirty-three thousand one euro twenty-five cent (EUR 833,001.25) is entirely allocated to the share capital.

Fifth resolution

The meeting decides to reduce the Company's authorised share capital from its current amount of five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) represented by four hundred million (400,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) to an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) of shares of any class issued by the Company to be issued at the option of the Manager. The authorized share capital shall be understood as share capital to be issued in addition to the existing subscribed share capital of the company.

The meeting further decides to renew and approve the authorisation of the manager of the Company to increase the share capital of the Company of an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) for a period ending five years after the date of publication of the present shareholders' resolution in the Luxembourg official gazette (M morial C, Recueil des Soci t s et Associations).

Based on the report provided by the sole manager, the general meeting unanimously resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of 1915 to authorise the manager to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorised share capital.

Sixth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of incorporation of the Company are fully restated and shall now read as follows:

«Chapter I - Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of AKH MANAGEMENT HOLDCOII (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Company is the holding of participations in Luxco, any successor entity thereto and subsidiary thereof, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist Luxco and any other entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. Shareholders Liability

The Manager of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II. - Share Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital

6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of eight hundred sixty-four thousand one euro fifty cent (EUR 864,002.50) represented by fully paid up shares, consisting of

(a) six hundred ninety-one thousand two hundred one (691,201) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each; and

(b) one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

6.2. The Class A Ordinary Shares.

(a) The Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. The Management Share(s).

(a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.4. Redemption; Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption may take place pursuant to a resolution passed by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 13. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the com-

pany as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redeemed shares may be canceled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 16 of the Articles. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 13. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in article 6.4 (a) and 6.4 (c) here above. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.5. Right to Purchase Certain Ordinary Shares.

(a) Call Option. In the event that any holder of Ordinary Shares employed by Luxco or one of its Subsidiaries (an «Executive») is no longer employed by Luxco or any of its Subsidiaries for any reason (the date of such termination being referred to herein as the «Termination Date»), such Executive's Ordinary Shares together with any other securities of the Company subscribed for or purchased by such Executive (collectively, «Executive Securities»), whether held by such Executive or by one or more of his or her Permitted Executive Transferees, will be subject to be purchased by the Vestar Investor pursuant to the terms and conditions set forth in this Article 6.5 (the «Call Option»).

(b) Good Leaver. If such Executive is no longer employed by Luxco or any of its Subsidiaries as a result of (i) such Executive's voluntary resignation after the fifth anniversary of the applicable Closing Date, (ii) such Executive's resignation With Good Reason or (iii) the Subsidiary that directly employs such Executive ceasing to be an Affiliate of Luxco and such Executive not obtaining employment with Luxco or any other Subsidiary thereof (a «Good Leaver+»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, a Vestar Investor may elect to purchase up to the applicable Good Leaver Accretion Percentage of such Executive's Executive Securities at the higher of their Original Cost or Fair Market Value on and as of the Termination Date and any remaining Executive Securities held by such Executive at their Original Cost; provided that, the aggregate price paid to the relevant Executive and his or her Permitted Transferees will be reduced by such Executive's pro rata portion (based on the percentage that the Ordinary Shares held by such Executive comprise of the total number of Ordinary Shares held by all Executives) of all accrued and unpaid expenses of the Company as of the relevant Executive's Termination Date.

(c) Involuntary Good Leaver. If such Executive is no longer employed by Luxco or any of its Subsidiaries as a result of such Executive's death or permanent disability (an «Involuntary Good Leaver»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, a Vestar Investor may elect to purchase up to the applicable Involuntary Good Leaver Accretion Percentage of such Executive's Executive Securities at the higher of their Original Cost or Fair Market Value on and as of the Termination Date and any remaining Executive Securities held by such Executive at their Original Cost; provided that, the aggregate price paid to the relevant Executive and his or her Permitted Transferees will be reduced by such Executive's pro rata portion (based on the percentage that the Ordinary Shares held by such Executive comprise of the total number of Ordinary Shares held by all Executives) of all accrued and unpaid expenses of the Company as of the relevant Executive's Termination Date.

(d) Leaver. If such Executive is no longer employed by Luxco or any of its Subsidiaries as a result of (i) such Executive's termination by Luxco or any of its Subsidiaries other than for Just Cause or (ii) such Executive's resignation before the fifth anniversary of the Closing Date but not With Good Reason (a «Leaver»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, a Vestar Investor may elect to purchase up to the applicable Leaver Accretion Percentage of such Executive's Executive Securities at the higher of their Original Cost or Fair Market Value on and as of the Termination Date and any remaining Executive Securities held by

such Executive at their Original Cost; provided that, the aggregate price paid to the relevant Executive and his or her Permitted Transferees will be reduced by such Executive's pro rata portion (based on the percentage that the Ordinary Shares held by such Executive comprise of the total number of Ordinary Shares held by all Executives) of all accrued and unpaid expenses of the Company as of the relevant Executive's Termination Date.

(e) Bad Leaver. If such Executive is dismissed or removed as director or employee of Luxco or any of its Subsidiaries for Just Cause (a «Bad Leaver»), then on or after the Termination Date, the Vestar Investor may elect to purchase any or all of such Executive's Executive Securities at the Original Cost, in accordance with the procedures set forth below; provided that the aggregate price paid to the relevant Executive and his Permitted Transferees will be reduced by such Executive's pro rata portion (based on the percentage that the Ordinary Shares held by such Executive comprise of the total number of Ordinary Shares held by all Executives) of all accrued and unpaid expenses of the Company as of the relevant Executive's Termination Date.

(f) Call Option Exercise Procedures. Within 30 days of the Termination Date of an Executive, the Manager will deliver written notice to the Vestar Investor setting forth the name of such Executive and the Termination Date. The Vestar Investor may elect to exercise the right to purchase all or any portion of such Executive's Executive Securities pursuant to the Call Option by delivering written notice (the «Option Exercise Notice») to the holder or holders of such Executive's Executive Securities within 180 days after such Executive's Termination Date. The Option Exercise Notice will set forth the amount of such Executive's Executive Securities to be acquired from such holder(s), the aggregate consideration to be paid for such Executive Securities and the time and place for the closing of the transaction. If any of the Executive Securities is held by Permitted Transferees of the relevant Executive, the Vestar Investor shall purchase the Executive Securities elected to be purchased from such holder(s) of Executive Securities pro rata according to the number of Executive Securities held by such holder(s) at the time of delivery of such Option Exercise Notice (determined as nearly as practicable to the nearest Ordinary Share).

(g) Assignment Rights. If the Vestar Investor shall have elected to exercise the Call Option, then at any time prior to the exercise of the Call Option, the Vestar Investor may first offer such departing Executive's Executive Securities to any New Executive(s) (if any) in such amount(s) as the Vestar Investor so determines in its full discretion. The Vestar Investor shall then offer to each Group I Executive employed by the Company or any of its Subsidiaries as of the date that such Call Option is exercisable, the opportunity to purchase such Group I Executive's pro rata portion of the remaining Executive Securities to be acquired in connection with such Call Option (based on the number of Holdco I Ordinary Shares held by such Group I Executive as of the relevant Termination Date as a percentage of the total number of Holdco I Ordinary Shares held by all Group I Executives). If any Group I Executive elects not to purchase such Group I Executive's pro rata share, the Vestar Investor may elect either to purchase, together with the SCI Investor, such remaining Executive Securities or to assign all or any portion of the Call Option on the remaining Executive Securities to Luxco, to the Company or to any other holders of Ordinary Shares, if any (the «Other Investors»); provided that if the Vestar Investor and the SCI Investor shall purchase such Executive Securities they shall purchase the Executive Securities in the relative proportions that they have agreed pursuant to any other agreement into which they may have entered. Such election shall be effective with respect to all or any portion of the Call Option. If any portion of the Call Option is assigned to any Group I Executive or to the Other Investors, as the case may be, then prior to the 180th day following the Termination Date, such Group I Executives or the Other Investors, as the case may be, will be entitled to exercise the Call Option, in the manner set forth in this Article 6.5. If the Company exercises the Call Option, the Securities so acquired shall be redeemed in accordance with the provisions of Article 49 8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. If any Executive Securities shall not have been purchased by any of the Group I Executives, Luxco, the Company or the Other Investors pursuant to this Article 6.5(g), then the Vestar Investor together with SCI shall purchase any remaining Executive Securities pursuant to the Call Option.

(h) Closing. The closing of the transactions contemplated by this Article 6.5 will take place on the date designated by the Vestar Investor, the Group I Executives, Luxco, the Company or the Other Investors in the Option Exercise Notice. The Vestar Investor, its permitted assignees, or any of the Group I Executives, Luxco, the Company and the Other Investors, as the case may be, will pay for the Executive Securities to be purchased pursuant to the Call Option by delivery of a check or a wire transfer of immediately available funds or of a promissory note, in each case payable to the holder of such Executive Securities in an amount equal to the aggregate purchase price for such Executive Securities. The Vestar Investor and/or the Group I Executives, Luxco, the Company or the Other Investors as the case maybe, shall receive customary representations and warranties from each seller regarding the sale of the Executive Securities to the relevant purchaser, including, for example, representations that (i) such seller has the requisite power and authority to enter into such agreement, (ii) such seller has good and marketable title to the Executive Securities to be transferred free and clear of all liens, claims and other encumbrances, (iii) such sale does not contravene or conflict with any undertaking or other obligations of the seller and (iv) any agreement relating to such sale constitutes a binding obligation of the seller.

(i) Executive Make Whole. In the event that an Executive's Executive Securities shall have been repurchased pursuant to the provisions of this Article 6.5 and a Sale of Luxco shall occur within the applicable Make-Whole Period following such Executive's Termination Date, then if such Executive was a Good Leaver or an Involuntary Good Leaver, he or she shall be entitled to receive from the proceeds of such Sale of Luxco an amount equal to the excess, if any, of the proceeds such Executive would have received in connection with such Sale of Luxco (as if his or her Good Leaver Accretion Percentage or Involuntary Good Leaver Accretion Percentage had been 100%) over the amount such Executive was paid pursuant to the exercise of the Call Option.

(j) Termination of Repurchase Right. The rights of the Vestar Investor to purchase Executive Securities pursuant to this Article 6.5 shall terminate upon a Sale of Luxco.

(k) Determination of Purchase Price. If following the Termination Date of any Executive, the Vestar Investor shall exercise the Call Option with respect to such Executive's Executive Securities, then in the case of any Executive other

than an Executive who is a Bad Leaver, the Manager will provide to the Chief Executive Officer, promptly following the exercise of the Call Option, the Manager's good faith determination, pursuant to the terms of the Call Option, of the per share Fair Market Value of the Ordinary Shares of each class of Executive Securities held by the relevant Executive and (taking into account the applicable Accretion Percentage) the applicable aggregate purchase price for such Executive's Executive Securities. The Chief Executive Officer will agree the proposed purchase price with the Manager following which the relevant Executive shall be required to sell his or her Executive Securities for such determined price in accordance with the terms of the Call Option.

6.6. Distributions to Shareholders.

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.6.

The Class A Ordinary Shares and the Management Share(s) shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Management Share(s) on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class A Ordinary Shares and the Management Share(s) based on the number of Class A Ordinary Shares and Management Share(s) held by each such holder.

6.7. Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.6 above. Neither a merger or consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.7, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.8. Authorised Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000) of shares of any class issued by the Company to be issued at the option of the Manager.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted. 6.9. Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.10. Definitions.

For the purpose of these Articles:

«Accretion Percentage» means any of the Good Leaver Accretion Percentage, the Involuntary Good Leaver Accretion Percentage and the Leaver Accretion Percentage.

«Affiliate» or «Affiliates» when used with reference to any Person, shall mean any Person (i) which is Controlled by such Person, (ii) Controlling such Person, or (iii) which is under common Control with such Person.

«Articles» means the articles of association of the Company as amended from time to time.

«Bad Leaver» has the meaning provided in Article 6.5(e).

«Base Securities» means, at any time, the Class A Ordinary Shares held by the Company.

«Call Option» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Call Option Transfer Date» has the meaning provided in Article 6.5(h).

«Chief Executive Officer» shall mean the chief executive officer (or equivalent title) of Topco from time to time.

«Closing Date» shall mean 11 May 2004 or such other date on which any New Executive shall purchase Executive Securities.

«Company» has the meaning provided in Article 1.

«Company Allocated Equity Securities» has the meaning provided in Article 8.

«Control» shall mean in respect of a Person the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

«Executive» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Executive Securities» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Fair Market Value» means, with respect to any Security or Securities, the proportion of the aggregate net proceeds that the holder of such Security or Securities would be entitled to receive pursuant to a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed in connection with such hypothetical liquidating distribution shall be deemed to be an amount equal to the aggregate net proceeds that the holders of the Securities of the Company would receive in connection with a sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Manager.

«Family Group» means, with respect to any natural Person, such Person's spouse and descendants (whether natural or adopted) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of such Person and/or such Person's spouse and/or descendants.

«Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.5(b).

«Good Leaver Accretion Percentage» means, with respect to the Base Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the applicable Closing Date:

Anniversary of Closing Date	Base Securities
Before 1st Anniversary	0.0%
On and after 1st Anniversary	20.0%
On and after 2nd Anniversary	40.0%
On and after 3rd Anniversary	60.0%
On and after 4th Anniversary	80.0%
On and after 5th Anniversary	100.0%

«Group I Executive» means any of Philippe Lerouge, Michel Minard, Didier Hasselmann, Jean-Michel Lerner and any other Person who the Manager shall identify as a Group I Executive from time to time.

«Holdco I Ordinary Shares» means the ordinary shares of AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

«Independent Third Party» means any Person who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 5% of the Company's Ordinary Shares on a fully diluted basis (a «5% Owner»), who is not an Affiliate of any such 5% Owner and who is not a member of the Family Group of any such 5% Owner.

«Involuntary Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.5(c).

«Involuntary Good Leaver Accretion Percentage» means, with respect to the Base Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the applicable Closing Date:

Anniversary of Closing Date	Base Securities
Before 1st Anniversary	0%
On and after 1st Anniversary	50.0%
On and after 2nd Anniversary	50.0%
On and after 3rd Anniversary	75.0%
On and after 4th Anniversary	100.0%
On and after 5th Anniversary	100.0%

«Issuance Notice» has the meaning provided in Article 8.

«Issuance Reply» has the meaning provided in Article 8.

«Just Cause» means «faute lourde» or «faute grave» as defined under the laws of France which, for the avoidance of doubt, shall be understood to include (i) the commission of a felony or a crime involving moral turpitude or the commission of any other act or omission involving dishonesty or fraud or the commission of any act intended to materially harm the business of the Company any of its Subsidiaries, (ii) gross negligence or willful misconduct with respect to the Company or any of its Subsidiaries, or (iii) the commission of any act or occurrence of any event which, under the terms of the Executive's employment agreement with Luxco or one of its Subsidiaries would warrant the termination of the relevant Executive with immediate effect.

«Leaver» has the meaning provided in Article 6.5(d).

«Leaver Accretion Percentage» means, with respect to the Base Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the applicable Closing Date:

Anniversary of Closing Date	Base Securities
Before 1st Anniversary	0%
On and after 1st Anniversary	0.0%
On and after 2nd Anniversary	0.0%
On and after 3rd Anniversary	33.0%
On and after 4th Anniversary	67.0%
On and after 5th Anniversary	100.0%

«Luxco» means AKH LUXCO S.C.A., a société en commandite par actions organized under the laws of Luxembourg.

«Luxco Articles of Association» means the articles of association of Luxco as amended from time to time.

«Luxco Class A Ordinary Shares» means the ordinary shares of Luxco designated as Class A Ordinary Shares having the rights and preferences specified in the Luxco Articles of Association.

«Luxco Class B Ordinary Shares» means the ordinary shares of Luxco designated as Class B Ordinary having the rights and preferences specified in the in the Luxco Articles of Association.

«Luxco CPECs» means the Series 1 convertible preferred equity certificates, if any, issued by Luxco.

«Luxco Shares» means the Luxco Class A Ordinary Shares and the Luxco Class B Ordinary Shares.

«Luxco Securities» means the Luxco Shares, the Luxco CPECs and any other securities issued by Luxco from time to time.

«Make-Whole Period» shall mean, with respect to each Executive, the six (6) month period following such Executive's Termination Date; provided that, in the case of any Group I Executive, if such Group I Executive's Termination Date shall occur after the third anniversary of the relevant Closing Date, the Make-Whole Period shall be equal to one (1) year after such Group I Executive's Termination Date.

«Management Share(s)» means the management share(s) from time to time issued by the Company.

«Manager» has the meaning provided in Article 9.

«New Executive» means any Executive employed by Luxco or any of its Subsidiaries who is not a holder of Ordinary Shares after 11 May 2004.

«Option Exercise Notice» has the meaning provided in Article 6.5(f).

«Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company.

«Original Cost» means, with respect to any Security, the original subscription price paid to the Company by the original purchaser of such Security, and, with respect to any Luxco Security, the original subscription price paid to Luxco by the original purchaser of such Luxco Security.

«Other Investors» has the meaning provided in Article 6.5(g).

«Percentage Interest» means, at any time for any holder of Class A Ordinary Shares, the percentage that the Class A Ordinary Shares held by such holder constitute of the total number of Class A Ordinary Shares outstanding at such time.

«Permitted Transferees» means (i) in the case of any holder of Ordinary Shares who is a natural Person, holders of Ordinary Shares transferred pursuant to applicable laws of descent and distribution or among such Person's Family Group and (ii) in the case of any other Person, holders of Ordinary Shares transferred among its Affiliates.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Sale of Luxco» means a bona fide, arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving (i) a change of control of Luxco or Topco, (ii) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of Luxco and its Subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or a series of related transactions; (iii) any sale of 75% or more of (x) the outstanding equity securities of Luxco or (y) the outstanding share capital of Topco, or any Newco of which Topco is a Subsidiary (calculated on the basis of the fair market value of such securities or the voting rights represented by such securities) in one transaction or series of related transactions; or (iv) a merger or consolidation which accomplishes one of the foregoing.

«SCI Investor» means SCI INTERNATIONAL LIMITED and any permitted transferee of its Luxco Shares.

«Securities» means any duly authorized securities of the Company.

«Subsidiary» or «Subsidiaries» means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof.

«Target Securities» means the Luxco Class B Ordinary Shares held by the Company.

«Termination Date» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Topco» means OGF HOLDING S.A.S. a société par actions simplifiée organized under the laws of France.

«Transfer» or «transfer» has the meaning provided in Article 73(c).

«Vestar Investor» means VESTAR OGF LLP, an English limited liability partnership, and any other Person who holds any interest in the Company that is an Affiliate of the Vestar Investor.

«With Good Reason» shall mean resignation from employment as a result of (i) a significant reduction in duties or in compensation or (ii) a material breach of an employment agreement by Luxco or any of its Subsidiaries.

Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers

7.1. Shareholders Register

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Prior to 11 May 2014, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Company's Manager or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3.

(c) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to any Transfer of Ordinary Shares by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the Manager; provided, that, the restrictions contained in this Article 7.3 will continue to apply to any Ordinary Shares held by a Permitted Transferee; provided further that, any Ordinary Shares Transferred pursuant to this Article 7.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(d) Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(e) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with articles 9 and 10 of these Articles.

(f) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Art. 8. Preemptive Right on Luxco Securities

In the event that the Company is entitled to, purchase additional equity securities of Luxco («Company Allocated Equity Securities») in connection with any issuance thereof by Luxco, the Manager will give written notice (setting forth the aggregate purchase price that the Company would be required to pay to Luxco for the Company Allocated Equity Securities and a description of the Company Allocated Equity Securities) of the issuance within five days of receiving notice of an issuance (an «Issuance Notice»). After receiving an Issuance Notice, each Executive must give notice to the Manager in writing, within 10 days after the date of delivery of such Issuance Notice, that such Executive desires that the Company purchase a portion of the Company Allocated Equity Securities equal to such Executive's Percentage Interest in connection with such Issuance (the «Issuance Reply»). If all of the Executives submit timely Issuance Replies requesting the Company to purchase all of the Company Allocated Equity Securities, then the Company will purchase the Company Allocated Equity Securities and each Executive will contribute an amount equal to such Executive's Percentage Interest of the aggregate purchase price to be paid by the Company for each class of Company Allocated Equity Securities in exchange for additional Ordinary Shares of the relevant class, which shall have an issue price per share equal to the Original Cost. If any Executive fails to make an Issuance Reply in accordance with this Article 8, all other Executives electing to participate in such Issuance may purchase their Percentage Interest of the Company Allocated Equity Securities directly from Luxco.

Chapter III.- Management

Art. 9. Manager

The Company shall be managed by AKH S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the «Manager»). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 12 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 10. Powers of the Manager

10.1. General Powers.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

10.2. Enforcement of Rights.

The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of Luxco or under any securityholders agreement which may be entered into among Luxco and any of its securityholders from time to time.

10.3. Termination of the Manager by the holders or Ordinary Shares.

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Manager shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the shareholders under Article 10.2, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles, revoke the appointment of the Manager and replace the Manager

with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned. The approval of the Manager is not required for the termination of its own appointment and its replacement by a new manager.

Art. 11. Third Parties

The Company is validly bound vis à vis third parties by the signature of the Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Chapter IV.- Supervision

Art. 12. Supervisory Board

12.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

12.2. Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

12.3. Notices.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

12.4. Chairman.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

12.5. Resolutions.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

12.6. Minutes.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

12.7. Written Resolutions - Conference Call.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.8. Liability.

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

12.9. Indemnity.

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding

undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

12.10. Conflicts.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V.- General meeting of the shareholders

Art. 13. Shareholder Meetings

(a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

(b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of May at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

(c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VI.- Accounting Year - Balance Sheet

Art. 14. Accounting Year

The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of April and shall terminate on the thirty first (31st) of March of the next year.

Art. 15. Reserve

From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter VII.- Liquidation - Amendments of the articles

Art. 16. Amendment

These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 17. Dissolution

In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter VIII.- Final dispositions - Applicable law

Art. 18.

For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed. This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mai, à onze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions AKH MANAGEMENT HOLDCO II (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98.982, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2004, numéro 329. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 17 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Rachel Uhl, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de différentes classes d'actions réparties en actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»);

2. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts prévoyant l'émission d'actions rachetables;

3. Conversion des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires détenues par Vestar OGF LLP, un limited liability partnership régi par les d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au c/o Kirkland & Ellis International LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, Londres, EC2N 1HQ, Royaume-Uni, en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires de Classe A;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-trois mille un euros vingt-cinq cent (EUR 833.001,25) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) à huit cent soixante-quatre mille deux euros cinquante cents (EUR 864.002,50) par l'émission de six cent soixante-six mille quatre cent une (666.401) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

5. Modification du capital social autorisé et autorisation au gérant d'augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;

6. Refonte complète des statuts de la Société;

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer des actions ordinaires réparties en actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»).

Les droits et obligations attachés à chaque classe d'actions sont plus précisément décrites dans les statuts de la Société tels qu'adoptés ci-dessous.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

Toutes les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à l'exception des actions émises et souscrites avant l'insertion du présent article dans les statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires détenues par Vestar OGF LLP, un limited liability partnership régi par les d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au c/o Kirkland & Ellis International LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, Londres, EC2N 1HQ, Royaume-Uni, en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires de Classe A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'une valeur de huit cent trente-trois mille un euros vingt-cinq cent (EUR 833.001,25) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) à huit cent soixante-quatre mille deux euros cinquante cents (EUR 864.002,50) par l'émission de six cent soixante-six mille quatre cent une (666.401) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les six cent soixante-six mille quatre cent une (666.401) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites de la façon suivante:

Cadre	Adresse	Actions ordinaires	Prix de souscription
Hervé Assenat	885, Chemin de Boenhoure 13090 Aix en Provence	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Michel Auneau	1, rue du Champs Messot 21490 Orgeux	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Alain Bachelier	6, Villa des Matrais 92170 Vanves	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Michel Baptiste	370, avenue Edouard Branly 83100 Toulon	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Philippe Baron	10, rue Claude Debussy 77680 Roissy-en-Brie	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean-Pierre Eugene Becque	14, promenade Mme de Sévigné 14000 Caen	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Luc Behra	6, rue du commandant Cousteau 69740 Genas	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Joseph Berchoud	13b, rue Saint Mathieu 69008 Lyon	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Fabrice Bertorello	34, avenue Quesnay 93190 Livry Gargan	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Guillaume Bidet	Maison Etxeberria Quartier Karrika 64480 Halsou	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Elisabeth Bisson	19, rue Etienne Raffort 71100 Chalon sur Saône	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Daniel Bonheure	2 rue des Sarrazines 41330 Averdon	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Thierry Breteau	Lot Lou Capitan, rue du Claou 13770 Venelles	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Vincent Brossard-Kimmel	3, allée Jean Giono 51420 Witry Les Reims	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
François Cesari	40, rue de France 06000 Nice	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Christophe Chabannes	52, avenue du Bas Meudon 92130 Issy Les Moulineaux	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jocelyn Charrier	17, avenue de Conde 60500 Chantilly	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Hervé Clark	2 chemin des Quatres Vents, Bellevue 63820 Orcines	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Michel Coudrey	6 avenue de la Résistance 76600 Le Havre	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Michel Cros	6 Les Jacinthes 57160 Lessy	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Gilles Debeaumarche	4 rue des Acacias 60350 Attichy	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean-Michel Debeurme	13, rue Carnot, apt. 1 59150 Wattrelos	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean De Brechard	Le Bourg 18330 Saint Laurent	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR

Robert Deguisne	255 A, rue du Général Leclerc 59830 Cysoing	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Lionel Delaborde	562, Grande Rue 55800 Contrisson	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Edouard Delcourte	1178, Chemin de Fontmerle 26, Villa de Fontmerle 06600 Antilles	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Hugues De Lisle	64, rue d'Albufera 27200 Vernon	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Bernard Dubois	1 rue du Plassis 85150 Saint-Mathurin	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Pierre Durand	11, Chemin des Vignes 81160 Arthes	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Alain Duru	92, Boulevard Henri Dunant 91100 Corbeil Essonne	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Pierre François Firtion	80, rue Saint Merry 77300 Fontainebleau	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Cyril Francois	133, rue de Melibre 74140 Ciez	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Gilbert Gallet	4 rue Louis Ricard 76000 Rouen	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean Marie Ganneval	20 Allée de Chambaran 77176 Savigny Le Temple	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Didier Gautun	12b, Avenue des Primevères 77340 Pontault Combault	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Pierre Giraud	33, Avenue du Commandant Mesnard 49240 Avrille	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Steve Guerin	7, place du Caprice 93160 Noisy Le Grand	4.001 Actions Ordinaires de Classe A	5.001,25 EUR
Alain Guidet	Gaubert 24140 Campsegret	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Didier Hereau	1, rue de la Garenne 31150 Gratentour	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Patrice Hubert	19, rue Chateaubrun 16000 Angoulême	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Kerim Antoine Kenan	12, rue de la Pelleterie 58000 Neve	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Patrick Launay	30, avenue de l'Alliance 95600 Eaubonne	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Hubert Leclerc	1, rue des Marbriers 28400 Nogent Le Rotrou	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jacques Lequesne	254, rue de Lambres 59500 Douai	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean Marc Lepicouche	1, rue de Nesles 10160 Saint de Mards en Othe	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Daniel Margueritte	1 rue des Tamaris, Les Arches 04000 Digne	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Hervé Markacz	Résidence des Oliviers, Bât. G 221/223, avenue de Fabron 06200 Nice	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Pascal Marsande	12, rue de l'Hôtel de Ville 26000 Valence	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean Loup Martinot	Hameau de Haut Bout Chemin de la Brosse 78660 St-Martin Brethancourt	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Bernard Mazeyrie	21, rue Massenet 94190 Villeneuve St-Georges	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Joel Moussion	45, avenue Beugaillard 37550 Saint Avertin	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Joel Parmentier	30, rue Arthur Breucq 59990 Saultain	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Yves Parra	21, Allée du Bois de Lons 64140 Lons	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR

Alain Penaud	78, rue Guynemer 19000 Tulle	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Dominique Pimpare	Chemin du Temps 01600 Trevoux	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jérôme Plancquaert	21, rue des Jeannettes 25000 Besançon	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Gilbert Ques	6, rue Alexis Alquier 66000 Perpignan	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Bernard Rambaud	11, Quai Saint-Martial 87000 Limoges	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jean Michel Rey	74 rue Hoche 72000 Le Mans	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jacky Rougereau	La Papillonnière 14500 Vire	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Didier Rolland	1, rue George Sand 94550 Chevilly Larue	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Patrice Saint Dizier	11, rue Paul Grousset Lot. Plein Sude 42160 Andrezieux Bouthéon	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Pierrick Sartorio	9 Allée Bouaner 06400 Cannes	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Denis Seve	17, rue de la Fontenotte 39700 Amange	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Jacques Sion	9 rue Ville sur Ilion 88260 Lerrain	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Eric Thevenin	Le Bourg 38480 St Albin Le Vaul Serre	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Dominique Tisserant	Rue du 8 mai 1945 70500 Jusse	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Georges Vignola	14, rue de Franche Comté Les Charbons 91940 Les Ullis	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Claude Watrin	26, chemin des Têtes d'Oies 85520 St Vincent sur Jarre	9.600 Actions Ordinaires de Classe A	12.000,00 EUR
Dominique Dissard	1, rue de la Chapelle 57330 Entrange	4.800 Actions Ordinaires de Classe A	6.000,00 EUR
Luc Paud	5, rue Alphonse Baudin 75011 Paris	4.800 Actions Ordinaires de Classe A	6.000,00 EUR
Total		666.401 Actions Ordinaires de Classe A	833.001,25 EUR

Les Actions Ordinaires de Classe A ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de huit cent trente-trois mille un euros vingt-cinq cent (EUR 833.001,25) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

Les actionnaires non-souscripteurs renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de huit cent trente-trois mille un euros vingt-cinq cent (EUR 833.001,25) est entièrement attribués au capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social autorisé de la société de son montant actuel de cinq cents millions euros (EUR 500.000.000) représenté par quatre cents millions (400.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par des actions de toute classe émises par la Société. Le Gérant aura le libre choix de la classe d'actions à émettre. Ce capital autorisé est à comprendre comme supplémentaire au capital social émis.

L'assemblée décide de renouveler et d'approuver l'autorisation donnée au gérant de la Société d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, de la présente résolution.

Se fondant sur un rapport du gérant unique, l'assemblée décide à l'unanimité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi de 1915, d'autoriser le gérant à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, dans les limites du capital social autorisé.

Sixième résolution

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

«Chapitre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de AKH MANAGEMENT HOLDCO II (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

La Société a pour objet la prise de participations dans Luxco, toute entité qui lui succède et toute filiale de Luxco, incluant l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou autre de ces participations, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement Luxco et toute autre entité dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires

Le Gérant de la Société (l'associé commandité) est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II - Capital social - actions

Art. 6. Capital Social

6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de huit cent soixante quatre mille deux euros cinquante cents (EUR 864.002,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) Six cent quatre-vingt onze mille deux cent une (691.201) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; et

(b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

6.2. Les Actions Ordinaires de Classe A

(a) Les Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.3. L'(les) Action(s) de Commandité.

(a) L' (les) Action(s) de Commandité. Toutes les Actions de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4. Rachat; Conversion.

(a) Actions rachetables. La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu en vertu d'une décision votée par les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires émises lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée conformément à l'Article 13. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions

rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation. Les actions rachetées peuvent, être annulées sur demande du Gérant par un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 16 des Statuts. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves. (c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actifs de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. Chaque évaluation devra être approuvée par les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires émises lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée conformément à l'Article 13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) Gérant(s) au sujet du calcul du prix de rachat, approuvée par une majorité d'actionnaires de la Société, sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire prévue dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires à la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, et la date prévue de l'assemblée générale des actionnaires portant sur le rachat des Actions Ordinaires et l'estimation du prix de rachat, tel que prévu par les articles 6.4(a) et 6.4(c) ci-dessus. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le (les) certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires ne sont pas convertibles en actions d'une classe différente.

6.5. Le droit d'achat de certaines Actions Ordinaires.

(a) Option d'Achat. Dans le cas où un porteur d'Actions Ordinaires employé par Luxco ou une de ses Filiales (un «Employé») cesse d'être employé par Luxco ou une de ses Filiales pour une raison quelconque (la date de cette cessation étant ci-après désignée la «Date de Cessation»), les Actions Ordinaires d'un tel Employé, ainsi que tous les autres titres de la Société souscrits ou achetés par cet Employé (désignés collectivement les «Titres d'Employés») détenus soit par l'Employé lui-même, soit par un ou plusieurs de ses Cessionnaires Autorisés, pourront être acquis par l'Investisseur Vestar conformément aux termes et conditions énoncés dans cet Article 6.5 (l'«Option d'Achat»).

(b) Bon Sortant. Lorsque cet Employé cesse d'être employé de Luxco ou d'une de ses Filiales en raison (i) de la démission volontaire de l'Employé après le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, (ii) de la démission de l'Employé pour une Juste Cause, ou (iii) d'une Filiale qui employait directement l'Employé et cesse d'être une Filiale de Luxco si l'Employé n'obtient pas d'emploi auprès de Luxco ou d'une autre Filiale (un «Bon Sortant»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, un Investisseur Vestar peut décider d'acquérir jusqu'au Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant applicable des Titres d'Employé de cet Employé, au plus haut de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande à la Date de Cessation, et tout Titre d'Employé restant détenu par cet Employé à son Coût Initial; à condition que le prix global payé à l'Employé en question et son Cessionnaire Autorisé sera réduit de la part proportionnelle à cet Employé (basée sur le pourcentage d'Actions Ordinaires détenues par cet Employé par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires détenues par tous les Employés) représentant tous les frais dus et non payés de la Société à la Date de Cessation de l'Employé en question.

(c) Bon Sortant Involontaire. Lorsque cet Employé cesse d'être employé par Luxco ou d'une de ses Filiales en raison de son décès ou de son incapacité permanente (un «Bon Sortant Involontaire»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, un Investisseur Vestar peut décider d'acquérir jusqu'au Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant Involontaire applicable des Titres d'Employé de cet Employé, au plus haut de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande à la Date de Cessation, et tout Titre d'Employé restant détenu par cet Employé à son Coût Initial; à condition que le prix global payé à l'Employé en question et son Cessionnaire Autorisé sera réduit de la part proportionnelle à cet Employé (basée sur le pourcentage d'Actions Ordinaires détenues par cet Employé par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires détenues par tous les Employés) représentant tous les frais dus et non payés de la Société à la Date de Cessation de l'Employé en question.

(d) Sortant. Lorsque cet Employé cesse d'être employé de Luxco ou d'une de ses Filiales en raison (i) de la démission de l'Employé pour une cause autre qu'une Cause Légitime, ou (ii) de la démission volontaire de l'Employé avant le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable et sans Juste Cause (un «Sortant»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, un Investisseur Vestar peut décider d'acquérir jusqu'au Pourcentage d'Accroissement du Sortant applicable des Titres d'Employé de cet Employé, au plus haut de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande à la Date de Cessation, et tout Titre d'Employé restant détenu par cet Employé à son Coût Initial; à condition que le prix global payé à l'Employé en question et son Cessionnaire Autorisé sera réduit de la partie proportionnelle à cet Employé (basée sur le pourcentage d'Actions Or-

dinaires détenues par cet Employé par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires détenues par tous les Employés) représentant tous les frais dus et non payés de la Société à la Date de Cessation de l'Employé en question.

(e) **Sortant Non Approuvé.** Lorsque cet Employé est licencié ou révoqué de son poste d'administrateur ou d'employé de Luxco ou d'une de ses Filiales pour Cause Légitime («Sortant Non Approuvé»), alors à la Date de Cessation ou après, l'Investisseur Vestar peut décider d'acquérir, intégralement ou en partie, les Titres d'Employé de cet Employé au Coût Initial, conformément aux procédures ci-dessous; à condition que le prix global payé à l'Employé en question et ses Cessionnaires Autorisés sera réduit de la partie proportionnelle à cet Employé (basée sur le pourcentage d'Actions Ordinaires détenues par cet Employé par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires détenues par tous les Employés) représentant tous les frais dus et non-payés de la Société à la Date de Cessation de l'Employé en question.

(f) **Procédures de levée d'Option d'Achat.** Endéans une période de 30 jours à partir de la Date de Cessation des Fonctions d'un Employé, la Société remettra à l'Investisseur Vestar une notice écrite indiquant le nom de cet Employé et la Date de Cessation. L'Investisseur Vestar peut acquérir, endéans 180 jours à compter de la Date de Cessation, intégralement ou en partie, les Titres d'Employé de cet Employé conformément à l'Option d'Achat par la délivrance d'une notice écrite (la «Notice de Levée d'Option») au porteur ou porteurs des Titres d'Employés de cet Employé. La Notice de Levée d'Option indiquera le nombre de Titres d'Employé de cet Employé à acquérir de ce(s) porteur(s), le prix total à payer pour ces Titres d'Employés et les date et lieu de la clôture de la transaction. Lorsque un ou plusieurs des Titres d'Employé est (sont) détenu(s) par un Cessionnaire Autorisé de cet Employé, l'Investisseur Vestar acquière les Titres d'Employé qu'il a décidé d'acquérir d'un ou des porteurs de Titres d'Employé, proportionnellement au nombre de Titres d'Employés détenus par ce(s) porteur(s) au moment de la délivrance de la Notice de Levée d'Option (déterminé de manière la plus rapprochée possible de l'Action Ordinaire la plus proche).

(g) **Droits de cession.** Lorsque l'Investisseur Vestar décide de lever l'Option d'Achat, alors avant l'exercice de la Levée de l'Option, l'Investisseur Vestar pourra d'abord offrir les Titres d'Employé de cet Employé partant à tout nouvel(aux) Employé(s) (s'il y en a) à hauteur d'un montant déterminé par l'Investisseur Vestar à sa seule discrétion. L'Investisseur Vestar devra ensuite offrir à chaque Employé de Groupe I de la Société ou d'une des ses Filiales, au jour où cette Option d'Achat peut être exercée, la possibilité d'acquérir la partie pro rata des Titres d'Employé de cet Employé de Groupe I qui pourront être acquis en relation avec cette Option d'Achat (sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Holdco I détenues par cet Employé de Groupe I à ladite Date de Cessation en proportion du nombre total d'Actions Ordinaires de Holdco I détenues par l'ensemble des Employés du Groupe I). Lorsqu'un Employé de Groupe I décide de ne pas acquérir la partie pro rata des actions de cet Employé de Groupe I, l'Investisseur Vestar pourra décider soit d'acquérir ensemble avec l'Investisseur SCI la partie restante des Titres d'Employés ou de céder tout ou partie de l'Option d'Achat sur les Titres d'Employé restants à Luxco, à la Société ou à d'autres porteurs de titres, s'il y en a (les «Autres Investisseurs»), à condition que si l'Investisseur Vestar et l'Investisseur SCI acquièrent ces Titres d'Employé, ils acquerront les Titres d'Employés dans les proportions relatives auxquelles ils ont consenti conformément à d'autres contrats qu'ils pourront avoir conclu. Cette décision s'appliquera à tout ou partie de l'Option d'Achat. Si quelque partie de l'Option d'Achat est cédée à quelque Employé du Groupe I ou aux Autres Investisseurs, alors, avant le 180^{ième} jour suivant la Date de Cessation, ces Employés de Groupe I ou les Autres Investisseurs, seront en droit de lever l'Option d'Achat, de la manière décrite dans cet Article 6.5. Si la Société exerce l'Option d'Achat, les Titres ainsi acquis sont rachetables conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Si certains Titres d'Employé ne sont pas achetés par quelque Employé de Groupe I, Luxco, la Société ou les Autres Investisseurs conformément à cette Article 6.5(g), alors l'Investisseur Vestar ensemble avec SCI devront acheter tout Titre d'Employé restant, conformément à l'Option d'Achat.

(h) **Clôture.** La clôture des transactions envisagées dans cet Article 6.5. aura lieu à la date déterminée par l'Investisseur Vestar, les Employés de Groupe 1, Luxco, la Société ou les Autres Investisseurs dans la Notice de Levée d'Option. L'Investisseur Vestar, ses cessionnaires autorisés, les Employés de Groupe 1, Luxco, la Société et les Autres Investisseurs, paieront pour l'acquisition des Titres d'Employé conformément à l'Option d'Achat en délivrant un chèque, un ordre de transfert en fonds immédiatement disponibles ou une lettre de créance au porteur de ces Titres d'Employé, d'un montant total égal au prix d'acquisition global de ces Titres d'Employé. L'Investisseur Vestar et/ou les Employés de Groupe I, la Société ou le cas échéant les Autres Investisseurs, recevront les déclarations et garanties d'usage de chaque vendeur pour la vente des Titres d'Employé à l'acheteur en question, y compris, par exemple, des déclarations (i) que ce vendeur dispose du pouvoir et de l'autorité de conclure un tel contrat, (ii) qu'un tel vendeur possède un titre de propriété en bonne et due forme sur les Titres d'Employé devant être transférés exempt de tout privilège, obligation et autres sûretés, (iii) que cette cession ne viole pas et ne soit pas en contradiction avec un engagement ou une autre obligation du vendeur et (iv) que tout contrat concernant une telle cession constitue une obligation valable du vendeur.

(i) **Executive Make-Whole.** Au cas où les Titres d'Employés d'un Employé auraient été rachetés conformément aux dispositions de cet Article 6.5 et qu'une Vente de Luxco ait lieu endéans la Make-Whole Period suivant la date d'une telle Date de Cessation d'Employé, alors si cet Employé était un Bon Sortant ou un Bon Sortant Involontaire, il ou elle sera autorisé(e) à recevoir du produit d'une telle Vente de Luxco un montant égal à l'excédent du produit que cet Employé aurait reçu en relation avec la Vente de Luxco (comme si son Pourcentage d'Accroissement Bon Sortant ou Pourcentage d'Accroissement Bon Sortant Involontaire avait été de 100%) par rapport au montant que cet Employé a été payé suivant l'exercice de l'Option d'Achat.

j) **Extinction du Droit de Rachat.** Les droits de l'Investisseur Vestar d'acquérir des Titres d'Employé conformément à cet Article 6.5 prendront fin suite à une Vente de Luxco.

(k) **Détermination du Prix d'Achat.** Si après la Date de Cessation d'un Employé, l'Investisseur Vestar exerce l'Option d'Achat sur les Titres d'Employé de cet Employé, alors dans tous les cas autres que le cas où l'Employé est un Sortant Non Approuvé, le Gérant indiquera au Chief Executive Officer immédiatement après l'exercice de l'Option d'Achat, une estimation effectuée de bonne foi, conformément aux termes de l'Option d'Achat, de la Juste Valeur Marchande

par action des Actions Ordinaires de chaque classe de Titres d'Employé détenu par l'Employé en question et (prenant en compte le Pourcentage d'Accroissement applicable) le prix d'achat global applicable de ces Titres d'Employé. Le Chief Executive Officer devra convenir du prix d'achat proposé avec le Gérant, suite à quoi il sera exigé de l'Employé concerné qu'il vende ses Titres d'Employé au prix déterminé conformément aux termes de l'Option d'Achat.

6.6. Distributions aux Actionnaires.

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant a décidé de faire une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions sur les fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 6.6.

Les Actions Ordinaires de Classe A et l'(les) Actions de Commandité sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et Action(s) de Commandité sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées proportionnellement entre les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Action(s) de Commandité sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Action(s) de Commandité détenu par chacun.

6.7. Droits de liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 6.6. ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.7, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.8. Capital autorisé.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) d'actions d'une des classes émises par la Société, à être émises sur option du Gérant. Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

6.9. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.

6.10. Définitions.

Au sens de ces Statuts:

«Pourcentage d'Accroissement» signifie soit le Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant, le Pourcentage d'Accroissement du Sortant Involontaire ou le Pourcentage d'Accroissement du Sortant.

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute Personne (i) Contrôlée par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec ladite Personne.

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés périodiquement.

«Sortant Non Approuvé» a la signification prévue à l'Article 6.5(e) ci-dessus.

«Titres de Base» signifie, à tout moment, les Actions Ordinaires de Classe A détenues par la Société.

«Option d'Achat» a la signification prévue à l'Article 6.5(a).

«Date de Transfert d'Option d'Achat» a la signification prévue à l'Article 6.5(h).

«Chief Executive Officer» signifie le président directeur général (ou tout titre équivalent) de Topco périodiquement.

«Date de Clôture» signifie le 11 mai 2004 ou toute autre date à laquelle un Nouvel Employé acquerra des Titres d'Employé.

«Société» a la signification prévue à l'Article 1.

«Titres de Participation Alloués à la Société» a la signification stipulée à l'Article 8.

«Contrôle» signifie, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Personne, ou de nommer les organes de gerance et de direction de cette Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite par actions sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Employé» a la signification prévue à l'Article 6.5.(a).

«Titres d'Employé» a la signification prévue à l'Article 6.5.(a).

«Juste Valeur marchande» signifie, relativement à tout Titre ou à tous les Titres, la quote-part des produits nets cumulés que le titulaire de ce(s) Titre(s) serait habilité à percevoir relativement à une distribution de liquidation hypothétique de la Société, si les produits cumulés à répartir dans le cadre de cette distribution de liquidation hypothétique étaient réputés être un montant égal aux produits nets cumulés que les titulaires de Titres de la Société recevraient relativement à la vente des actifs de la Société à leur valeur marchande, telle que déterminée par le Gérant.

«Groupe Familial» signifie pour une Personne physique, l'épouse et les descendants de cette Personne (qu'ils soient naturels ou adoptés) et tout trust (qu'il soit né d'une convention inter vivos, d'une disposition testamentaire ou ab intestat) bénéficiant uniquement à la Personne et/ou à l'épouse et/ou aux descendants de la Personne.

«Bon Sortant» a la signification prévue à l'Article 6.5(b).

«Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant» signifie, en relation avec les Titres de Base, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire de la Date de Clôture applicable:

Anniversaire de la Date de Clôture	Titres de Base
Avant le 1 ^{er} Anniversaire	0,0%
Au et après le 1 ^{er} Anniversaire	20,0%
Au et après le 2 ^{ème} Anniversaire	40,0%
Au et après le 3 ^{ème} Anniversaire	60,0%
Au et après le 4 ^{ème} Anniversaire	80,0%
Au et après le 5 ^{ème} Anniversaire	100,0%

«Employé de Groupe 1» signifie l'un d'entre Philippe Lerouge, Michel Minard, Didier Hasselmann, Jean-Michel Lerner et tout autre Personne que le Gérant identifiera périodiquement en tant qu'Employé de Groupe I.

«Actions Ordinaires de Holdco I» signifie les actions ordinaires de AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

«Tiers Indépendant» signifie toute Personne qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas le bénéficiaire économique de plus de 5% des Actions Ordinaires de la Société sur une base entièrement diluée (un «Propriétaire de 5%») qui n'est pas un Affilié d'un tel Propriétaire de 5% et qui n'est pas un membre du Groupe Familial d'un tel Propriétaire de 5%.

«Bon Sortant Involontaire» a la signification stipulée à l'Article 6.5(c).

«Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant Involontaire» signifie, en relation avec les Titres de Base, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire de la Date de Clôture applicable

Anniversaire de la Date de Clôture	Titres de Base
Avant le 1 ^{er} Anniversaire	0,0%
Au et après le 1 ^{er} Anniversaire	50,0%
Au et après le 2 ^{ème} Anniversaire	50,0%
Au et après le 3 ^{ème} Anniversaire	75,0%
Au et après le 4 ^{ème} Anniversaire	100,0%
Au et après le 5 ^{ème} Anniversaire	100,0%

«Notice d'Emission» a la signification prévue par l'Article 8.

«Réponse d'Emission» a la signification prévue par l'Article 8.

«Cause légitime» signifie faute lourde ou faute grave telle que définie dans la loi française, qui pour éviter tout doute comprend (i) la perpétration d'un crime comportant une turpitude morale ou la perpétration de tout autre acte ou l'omission comportant une malhonnêteté ou fraude ou la perpétration de tout acte visant à préjudicier gravement les affaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, (ii) une négligence grave ou une faute intentionnelle commise envers la Société ou l'une de ses Filiales, (iii) la perpétration de tout acte ou la survenance de tout événement qui, conformément aux stipulations du contrat de travail de l'Employé avec Luxco ou l'une de ses Filiales, serait sanctionnée par le licenciement avec effet immédiat de l'Employé.

«Sortant» a la signification prévue à l'Article 6.5(d).

«Pourcentage d'Accroissement du Sortant» signifie, en relation avec les Titres de Base, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire de la Date de Clôture applicable:

Anniversaire de la Date de Clôture	Titres de Base
Avant le 1 ^{er} Anniversaire	0,0%
Au et après le 1 ^{er} Anniversaire	0,0%
Au et après le 2 ^{ème} Anniversaire	0,0%
Au et après le 3 ^{ème} Anniversaire	33,0%
Au et après le 4 ^{ème} Anniversaire	67,0%
Au et après le 5 ^{ème} Anniversaire	100,0%

«Luxco» signifie AKH LUXCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

«Statuts de Luxco» signifie les statuts de Luxco tels que modifiés périodiquement.

«Actions Ordinaires de Classe A de Luxco» signifie les actions ordinaires de Luxco désignées comme Actions Ordinaires de Classe A et ayant les droits et préférences prévus dans les Statuts de Luxco.

«Actions Ordinaires de Classe B de Luxco» signifie les actions ordinaires de Luxco désignées comme Actions Ordinaires de Classe B et ayant les droits et préférences prévus dans les Statuts de Luxco.

«Luxco CPECs» signifie les Séries 1 preferred equity certificates convertibles émis par Luxco, si applicable.

«Actions de Luxco» signifie les Actions Ordinaires de Classe A de Luxco et les Actions Ordinaires de Classe B de Luxco.

«Titres Luxco» signifie les Actions de Luxco, les Luxco CPECs et tous autres titres émis par Luxco périodiquement.

«Make-Whole Period» signifie, par rapport à chaque Employé, la période de six (6) mois qui suit la Date de Cessation de l'Employé; à condition que dans le cas d'un Employé de Groupe I, si la Date de Cessation de l'Employé de Groupe I se situe après le troisième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, la Make-Whole Period sera d'un (1) an à compter de la Date de Cessation de l'Employé de Groupe I.

«Action de Commandité» signifie l'(es) action(s) de commandité émise(s) périodiquement par la Société.

«Gérant» a la signification prévue à l'Article 9.

«Nouvel Emploi» signifie tout Employé employé par Luxco ou une de ses Filiales et qui n'est pas souscripteur d'Actions Ordinaires après le 11 mai 2004.

«Notice de Levée d'Option» a la signification prévue à l'article 6.5(f).

«Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires de la Société.

«Coût Initial» signifie, à l'égard de tout Titre, le prix de souscription initial payé à la Société par l'acquéreur initial du Titre, et, concernant tout Titre Luxco, le prix initial de souscription payé à Luxco par le souscripteur initial de ce Titre.

«Autres Investisseurs» a la signification prévue à l'Article 6.5(g).

«Intérêt Proportionnel» signifie, à tout moment pour chaque porteur d'Actions Ordinaires de Classe A, le pourcentage que les Actions Ordinaires de Classe A détenues par ce porteur représentent par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires de Classe A émises à cet instant.

«Cessionnaire Autorisé» désigne (i) dans le cas d'un porteur d'Actions Ordinaires Personne physique, un porteur d'Actions Ordinaires transférées conformément aux lois applicables à la succession et à la distribution ou faisant partie du Groupe Familial du Porteur de Titres et (ii) dans le cas de toute autre Personne, un porteur d'Actions Ordinaires transférées faisant partie de ses Affiliés.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Vente de Luxco» signifie une vente de bonne foi, aux conditions du marché, à un Tiers Indépendant ou à groupe de Tiers Indépendants impliquant (i) un changement de contrôle de Luxco ou de Topco; (ii) une vente d'actifs conformément à laquelle ce (ces) Tiers acquiert (èrent) tous ou de façon substantielle les actifs de Luxco et de ses Filiales sur une base consolidée par une transaction ou une série de transaction liées entre elles; (iii) toute vente de 75% ou plus (x) des titres de participation émis de Luxco ou (y) du capital social émis de Topco, ou d'une Newco dont Topco est une Filiale (calculé sur la base de la juste valeur marchande des titres concernés ou des droits de vote représentés par ces titres) par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; ou (iv) une fusion ou consolidation qui aboutit à une des transactions précédentes.

«Investisseur SCI» désigne SCI INTERNATIONAL LIMITED et les Cessionnaires Autorisés de ses Actions de Luxco.

«Titres» signifie tous les titres dûment autorisés de la Société.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance d'une quelconque éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Titres Cibles» signifie, à tout moment, les Actions Ordinaires de Classe B de Luxco détenues par la Société.

«Date de Cessation» a la signification prévue à l'Article 6.5(a).

«Topco» désigne OGF HOLDING S.A.S., une société par actions simplifiée régie par les lois françaises.

«Transfert» ou «transfert» a la signification prévue à l'Article 7.3(c).

«Investissement Vestar» signifie l'investissement total de l'Investisseur Vestar en titres Vestar.

«Investisseur Vestar» signifie VESTAR OGF LLP, un limited liability partnership de droit anglosaxon, et toute autre Personne ayant un intérêt dans la Société qui est un Affilié de l'Investisseur Vestar.

«Juste Cause» signifie démission d'un emploi en conséquence (i) d'une réduction significative des responsabilités ou de la rémunération ou (ii) d'une violation substantielle d'un contrat d'emploi par Luxco ou une de ses Filiales.

Art. 7. Actions, registre des actionnaires et transferts d'actions

7.1. Registre d'Actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

7.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.3. Transfert des Actions.

(a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrits dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert

auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Limitations de Transfert de Titres. Avant le 11 mai 2014, ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Gérant de la Société ou tel que permis par cet Article 7.3.

(c) Transferts autorisés. Les restrictions de cet Article 7.3 ne s'appliqueront pas concernant un Transfert d'Actions Ordinaires par leurs porteurs à un quelconque des Cessionnaires Autorisés de ce porteur, après délivrance d'une notification écrite d'un tel Transfert au Gérant; à condition -que les restrictions contenues dans cet Article 7.3 continueront de s'appliquer à toutes Actions Ordinaires détenues par un Cessionnaire Autorisé; à condition en outre que toute Action Ordinaire Transférée conformément à cet Article 7.3(c) à un Cessionnaire Autorisé soit retransférée au cédant une fois que ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(d) Transfert. Pour les besoins de ces Statuts, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction, volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(e) Transfert de l'Action de Commandité. L'Action de Commandité détenue par le Gérant peut uniquement être transmise à un gérant successeur devant être nommé conformément aux articles 9 et 10 des présents Statuts.

(i) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

Art. 8. Droit de Préemption sur les Titres Luxco

Dans l'hypothèse où la Société dispose du droit d'acquérir des titres de participation de Luxco additionnels («Titres de Participation Alloués à la Société») en rapport avec toute émission de Luxco, le Gérant notifiera par écrit (spécifiant le prix d'achat global que la Société devra payer à Luxco pour les Titres de Participation Alloués à la Société et une description des Titres de Participation Alloués à la Société) l'émission dans les cinq jours de la réception de la notification d'une émission (une «Notification d'Emission»). Après réception d'une Notification d'Emission, chaque Employé devra notifier par écrit au Gérant, dans les 10 jours de la délivrance de la Notification d'Emission, que cet Employé désire que la Société acquière une partie des Titres de Participation Alloués à la Société égale à l'Intérêt Proportionnel de cet Employé en relation avec cette Emission (la «Réponse d'Emission»). Si tous les Employés soumettent en temps utile leurs Réponses d'Emission requérant la Société d'acquérir les Titres de Participation Alloués à la Société, alors la Société acquerra les Titres de Participation Alloués à la Société et chaque Employé apportera un montant égal à l'Intérêt Proportionnel de cet Employé du montant global du prix d'achat à payer par la Société pour chaque classe de ces Titres de Participation Alloués à la Société en échange d'Actions Ordinaires additionnelles de la classe en question, qui auront un prix d'émission par action égal au Coût Initial. Si un Employé manque d'effectuer sa Réponse d'Emission conformément à cet Article 8, tous les autres Employés décidant de participer à cette Emission peuvent acquérir leur Intérêt Proportionnel des Titres de Participation Alloués à la Société directement de Luxco.

Chapitre III - Gérance

Art. 9. Gérance

La Société sera administrée par AKH S.A. une société anonyme régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 12, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les 15 jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant

10.1. Pouvoirs Généraux. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Exécution de Droits.

Le Gérant agira, raisonnablement et de bonne foi, dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcera d'exécuter raisonnablement tous les droits accordés à la Société en vertu des statuts de Luxco ou en vertu d'un contrat de porteurs de titres pouvant être conclu périodiquement entre Luxco et certains de ses porteurs de titres.

10.3. Cessation du Gérant par les -porteurs d'Actions Ordinaires.

Dans le cas où, dans l'opinion raisonnable des porteurs d'Actions Ordinaires, le Gérant a manqué à ses obligations envers la Société et les actionnaires en vertu de l'Article 10.2, alors les actionnaires peuvent, en agissant par un vote affirmatif adopté lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée conformément au quorum et aux

conditions de majorité requises pour la modification des Statuts, mettre fin au mandat du Gérant et remplacer le Gérant par un nouveau gérant dont la nomination sera approuvée par un vote affirmatif adopté selon les mêmes exigences de quorum et de majorité telles que mentionnées ci-dessus. L'approbation du Gérant n'est pas requis pour mettre fin à son propre mandat et pour son remplacement par un nouveau gérant.

Art. 11. Tiers

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, en sa seule discrétion.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 12. Conseil de Surveillance

12.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août- 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

12.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

12.3. Notifications.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation contiendra le lieu de la réunion et son ordre du jour. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

12.4. Présidence.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.5. Résolutions.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

12.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux de ses membres.

12.7. Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie était suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

12.8. Responsabilité.

Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements que les membres du Conseil de Surveillance prennent régulièrement au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

12.9. Indemnité.

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou une faute professionnelle; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance

en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à d'autres droits auxquels il pourrait avoir accès.

(b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

12.10. Conflits.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Réunion des Actionnaires

(a) Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du Conseil de Surveillance.

(b) Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à onze heures du matin. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

(c) Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requises par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VI - Exercice social, Bilan

Art. 14. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le premier (1) avril et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

Art. 15. Réserve

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Chapitre VII - Liquidation et modification des statuts

Art. 16. Modification

Lés présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 17. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre VIII - Dispositions finales et loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 21CS, fol. 20, case 11. – Reçu 8.330,01 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Elvinger.

(063621.3/211/1595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 20.000,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.122.

Transfert de part sociales

En date du 9 août 2004, 140 parts sociales de la société EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l. ont été transférées de Mr Luca Leopizzi, domicilié à Via Gregorio VII 268, I-00100 Rome, Italie à la société MARL INVESTMENT Ltd, avec siège social à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, Piso 16, Panama, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066305.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG FINANCE PARTNERS S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 93.480.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(066355.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

REALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.747.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066370.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

MAD'INFO (MANAGEMENT ASSISTANCE DEVELOPPEMENT EN INFORMATIQUE), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 59.816.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066523.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

MARAZZI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.869.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066373.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ATTUALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 32.385.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066406.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

JB COM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 67.343.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066410.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

M.M. ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 60.601.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066415.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

M.M. ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 60.601.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066417.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ADVICE GROUP 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 73.932.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066412.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FC UNION SPORTIVE SANDWEILER, Association sans but lucratif.

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg F 640.

Entre les soussignés:

- Unsen Charles, avocat, 16, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler,
- Wolff Luc, fonctionnaire d'Etat, 2, rue Belle-Vue, L-5211 Sandweiler,
- Wagener Patrick, fonctionnaire d'Etat, 11, rue de la Gare, L-5218 Sandweiler,
- Schmit Armand, employé privé, 6, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg,
- Faber Nico, retraité, 279, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg,
- Zeimet-Müller Elly, commerçante, 59, rue Principale, L-5241 Sandweiler,
- Hendriks Jean-Philippe, médecin, 15, rue Duchscher, L-5217 Sandweiler,
- Schmitt Rudy, retraité, 16, um Ge'er, L-5217 Sandweiler,

tous de nationalité luxembourgeoise,
ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Nom et siège.

- a) L'an 1935 fut fondée à Sandweiler une association sous le nom: FC UNION SPORTIVE SANDWEILER.
- b) Le siège est à Sandweiler.

Art. 2. Objet de l'association.

- a) L'association a pour objet la pratique du football en tant que membre de la FLF.
- b) Elle s'interdit tout autre objet n'ayant pas comme objectif la propagation du sport.

Art. 3. Membres.

- a) L'association est constituée de membres au minimum 5, - actifs - inactifs.
- b) Le membre est actif s'il a une licence auprès de la FLF.
- c) Le membre est inactif lorsqu'il soutient le club.
- d) Tous les membres ont droit au vote aux assemblées.

Art. 4. Les membres adhèrent au club par l'acquisition d'une carte de membre qui est valable pour une saison et renouvelée moyennant le paiement d'une cotisation, dont le maximum sera de EUR 250,-.

Tous les membres sont présumés connaître les statuts du club et déclarent y adhérer et s'y conformer.

Art. 5. Exclusion ou Démission.

- a) Le membre démissionne en:
 - informant le comité par écrit,
 - refusant le paiement de la cotisation:
- b) L'exclusion a lieu sur décision du comité lorsque le membre:
 - s'est comporté à l'encontre des intérêts du club.

Il sera convoqué devant le comité pour se justifier. En cas de refus de comparaître ou faute de se justifier valablement, le comité pourra provoquer l'exclusion. L'assemblée générale statuera sur la décision d'exclusion de la majorité des 2/3 des voix.

- c) La démission ou l'exclusion éteignent tout droit éventuel à rencontre du club.
- d) Une nouvelle adhésion ne pourra être admise que sur décision écrite du comité.

Art. 6. Droits et Obligations du membre.

- a) Le membre s'acquitte par saison d'une cotisation payable au plus tard au reçu de sa carte de membre. La carte de membre ne pourra être supérieure à EUR 250,-.
- b) Les membres s'engagent à se soumettre aux décisions du comité et des assemblées générales.
- c) Le membre a un droit au vote aux assemblées générales à condition de s'être acquitté de la cotisation.

Art. 7. Gestion.

L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1) L'assemblée générale:
Elle est l'instance supérieure du club.

- 2) Le comité:

Il est élu par l'assemblée générale et chargé par elle de l'exécution et au besoin de l'interprétation de ses directives. Il représente le club.

- a) L'année sociale débute le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- b) Le comité est composé d'au moins cinq membres, élus pour deux années par l'assemblée générale.
- c) Le membre soumet sa candidature pour le comité avant l'assemblée générale à un membre du comité.
- d) Le comité désigne le Président, les Vice-Présidents, le caissier et le secrétaire du club.
- e) Les commissaires aux comptes sont désignés par l'assemblée générale.

Art. 8. Obligations et Droits du Comité.

- a) Le Président représente le club et assure le respect des statuts, convoque et dirige les assemblées.
- b) Le Vice-Président remplace le Président en son absence tandis que le membre du comité le plus âgé préside en l'absence du Président et du Vice-Président.
- c) Le secrétaire est chargé des écritures et des archives du club.

d) Le caissier prend en charge les finances et présente à chaque assemblée le rapport de caisse soumis pour contrôle préalable aux commissaires aux comptes.

Il est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité.

Art. 9. Les assemblées.

a) Le comité se réunit librement sans autre formalité. Il peut valablement délibérer dès que cinq membres sont présents.

b) L'assemblée générale a lieu au moins une fois par année à savoir entre le 30 juin et 20 juillet. Elle est convoquée obligatoirement à la demande de 1/3 des membres dans la quinzaine de la demande. Chaque convocation est accompagnée d'un ordre du jour établi par le comité ou à la demande d'au moins 1/20^e des membres quarante-huit heures au moins avant l'assemblée générale.

Le comité présentera son rapport et sollicitera sa décharge.

c) Les décisions sont prises par l'assemblée générale à la simple majorité des membres présents, sauf pour le changement des statuts où 2/3 des voix est nécessaire, à l'exception de la fixation de la cotisation qui est décidée à la simple majorité.

Art. 10. Divers.

a) L'association est présumée dissoute s'il ne reste plus que quatre membres.

b) En cas de dissolution, l'avoir du club est mis à la disposition de l'Administration Communale de Sandweiler en dépôt jusqu'à la création d'un nouveau club de football à Sandweiler affilié à la FLF qui pourra redispoper de l'avoir après douze mois d'existence, celle-ci prenant effet à partir de son affiliation à la FLF.

c) Pour tout ce qui n'est pas prévu par les statuts, il est renvoyé à la loi sur les a.s.b.l.

Sandweiler, le 22 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01661. – Reçu 247 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065763.3/000/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

LL IDDF II HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.084.

In the year two thousand and four, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch,

here represented by Mrs Candice Wisser, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

- That the company LL IDDF II HOLDING COMPANY, S.à r.l., with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, (R.C.S. Luxembourg section B number 82.084), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C number 471 of the 21st of June 2001.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that he has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to increase the corporate capital of the Company by eight thousand one hundred and twenty US Dollars (8,120.- USD), to bring it from its present amount of fourteen thousand US Dollars (14,000.- USD) to twenty-two thousand one hundred and twenty US Dollars (22,120.- USD), by the creation and the issue of fifty-eight (58) shares of one hundred and forty US Dollars (140.- USD) each.

All the fifty-eight (58) new shares will participate in the profits of the Company as of July 15th, 2004.

Subscription and payment

All the fifty-eight (58) new shares have been entirely subscribed by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A., prenamed and represented as aforesaid.

The new shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of eight thousand one hundred and twenty US Dollars (8,120.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The sole partner decides to amend article six (6) of the articles of association in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is set at twenty-two thousand one hundred and twenty US Dollars (22,120.- USD), represented by one hundred and fifty-eight (158) shares of one hundred and forty US Dollars (140.- USD) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 6,596.80 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by the surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, ici représentée par Madame Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée société LL IDDF II HOLDING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.084), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 471 du 21 juin 2001.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille cent et vingt dollars US (8.120.- USD) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille dollars US (14.000.- USD) à vingt-deux mille cent et vingt dollars US (22.120.- USD), par la création et l'émission de cinquante-huit (58) parts sociales de cent quarante dollars US (140.- USD) chacune.

Toutes les cinquante-huit (58) nouvelles parts sociales participeront aux bénéfices de la Société à partir du 15 juillet 2004.

Souscription et libération

Toutes les cinquante-huit (58) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A., préqualifiée, représentée comme précisé ci-avant.

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de huit mille cent et vingt dollars US (8.120.- USD) est à la disposition de la Société, tel qu'il est prouvé au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille cent et vingt dollars US (22.120.- USD), représenté par cent cinquante-huit (158) parts sociales de cent quarante dollars US (140.- USD) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 6.596,80 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wisser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 66, case 5. – Reçu 65,97 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066365.3/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3450 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.269.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066426.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3450 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.269.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066423.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3450 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.269.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066420.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3450 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.269.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066418.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.
